



Fondé en 2024, le Board Member Business Club (BMBC) compte à ce jour 740 adhérents (numerus clausus à 1000), membres de COMEX et dirigeants d'entreprise qui souhaitent mettre leur expertise au service de la gouvernance des ETI. Un nombre important d'entre eux bénéficie déjà d'un ou plusieurs mandats d'administrateurs indépendants.

Les 8/10 événements annuels du club sont organisés en présentiel (10 rue du Théâtre, 75015 Paris) ou en distanciel :



18h45 - Accueil

19h15 - 2 Invités d'honneur:

Muriel Pénicaut, Virginie Calmels, Jacques Glénat, Corinne Lepage, Thierry Gardinier, Pascal Chevalier, Didier Lamouche, Laurence Paganini, Émilie Viargues, Anne Lauvergeon, Jacques-Henri Eyraud, Pierre Gattaz, Michel Sapin...



19h45 - Actualités des administrateurs indépendants

20h00 - Cocktail Networking

21h00 - Clôture

Conditions d'adhésion :

Pour rejoindre le Board Member Business Club, il est nécessaire d'être parrainé par deux adhérents, d'acquitter un droit d'entrée de 450 € HT et une cotisation annuelle de 800€ HT.

Les membres ont accès, avec un invité aux :

- **8/10** événements annuels du BMBC (18h45 - 21h), en présentiel ou en distanciel.
- **10** enregistrements de **ETI radio.TV**
- **10** enregistrements de **PME radio.TV**
- **6** cocktails du **Cercle Wine Business**

*Et ils sont également **prioritaires** pour postuler aux offres d'administrateurs indépendants proposées par le BMBC.*



Board Member
Business Club - Paris

DEMANDE D'ADHESION

Prénom Nom

Société Fonction

Adresse

.....

Code postal Ville

Téléphone

E-mail @

Je souhaite adhérer au Board Member Business Club :

☐ **450 € HT** (droit d'entrée) ⁽¹⁾

☐ **800 € HT** (cotisation annuelle) ⁽²⁾

⁽¹⁾ acquitté une seule fois.

⁽²⁾ soit 960 € TTC.

Parrain : Xavier Delavaud, Président du Board Member Business Club

Chaque cotisation annuelle implique la totale acceptation des Conditions générales de fonctionnement du Board Member Business Club.

Date

Signature

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document signé par courrier

Strategy Club – À l'attention de Marylène Petit– 4 place de Wagram – 75017 Paris

ou par mail : pingcai@boardmemberbusiness.club

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions d'adhésion et de participation aux soirées du Board Member Business Club et précisent les dispositions qui régissent les relations entre le Board Member Business Club et chacun de ses Adhérents.

Le Board Member Business Club à Paris (ci-après désigné « Board Member Business Club ») est géré par la société Strategy Club, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro (891727125) dont le siège social est 4 place de Wagram - 75017 Paris.

1. Adhésion – Acceptation des conditions générales

L'adhésion au Board Member Business Club est ouverte à toute personne morale parrainée par au moins un Adhérent du Board Member Business Club (Ci-après désignée le ou les « Adhérent(s) »).

L'ensemble des présentes conditions générales est applicable aux Adhérents du club.

L'adhésion au Board Member Business Club et la participation aux soirées, implique la totale acceptation des présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales entrent en vigueur dès réception par le Board Member Business Club d'un des deux exemplaires du document intitulé « Demande d'adhésion au Board Member Business Club » signé par l'Adhérent ou dès réception du règlement de la cotisation annuelle.

2. Durée et renouvellement

L'adhésion est valable 11 mois à partir de la date de facturation de la cotisation. A l'issue de la période initiale, l'adhésion sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes successives de onze (11) mois.

Elle peut être dénoncée par chacune des parties au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, notifiée au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date d'échéance de la période d'adhésion.

Une fois l'adhésion résiliée il n'est plus possible d'assister à aucune soirée du Board Member Business Club sauf à y être invité par un autre Adhérent.

A défaut de résiliation dans les délais par l'Adhérent, celui-ci devra s'acquitter, dès réception, de la nouvelle facture qui lui sera adressée par le Board Member Business Club pour le renouvellement de son adhésion.

3. Cotisation

Lors de la première adhésion, un droit d'entrée est facturé en plus du montant de la cotisation annuelle. Les tarifs sont ceux présentés dans la fiche adhésion.

Le montant de l'adhésion, augmenté le cas échéant du droit d'entrée, est payable intégralement dès réception de la facture. Le paiement se fait par l'envoi d'un chèque ou par virement. L'adhérent reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des présentes conditions générales.

L'adhésion n'est acquise qu'après complet paiement de la cotisation, augmenté le cas échéant du droit d'entrée.

La cotisation annuelle, ainsi que le droit d'entrée, ne sont en aucun cas remboursables, ce même si l'adhérent ne participe pas aux soirées pour quelque raison que ce soit.

4. Résiliation pour faute

Le Board Member Business Club peut, immédiatement, de plein droit et sans mise en demeure préalable, résilier la présente adhésion en cas de comportement non conforme à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux règles de polices de l'Adhérent ou ses invités lors des soirées.

Toutes les sommes déjà versées par l'Adhérent seront intégralement conservées par le Board Member Business Club.

La résiliation de l'adhésion a pour conséquence d'interdire l'entrée de l'Adhérent et de ses invités aux soirées organisées par le Board Member Business Club.

5. Inscription aux soirées

L'inscription aux soirées n'est pas automatique. Elle doit impérativement être confirmée par email au plus tard 1 semaine avant.

L'indication du nombre de places souhaitées et les noms des invités doivent être mentionnés. Les Adhérents recevront une confirmation par email de leur inscription. Le Board Member Business Club se réserve la faculté de ne pas accepter toute demande d'inscription parvenant après ces délais.

Les places non utilisées lors d'une soirée ne peuvent en aucun cas être reportées sur une autre soirée ni être cédées à un tiers ou un autre adhérent.

6. Mise en garde

Le Board Member Business Club rappelle expressément que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé et que les boissons alcoolisées sont à consommer avec modération.

Le Board Member Business Club décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de problème ou accident lié à une consommation excessive par toute personne présente aux soirées, notamment les invités ou les personnels du Partenaire.

7. Image de marque

Chacune des Parties s'interdit, de quelque manière que ce soit, de porter atteinte à l'image de marque et à la notoriété de l'autre Partie, dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales et plus particulièrement de l'organisation des conférences.

8. Responsabilité

La responsabilité du Board Member Business Club est limitée à la réparation des dommages directs subis par l'Adhérent.

Il est expressément convenu entre les parties que les dommages et préjudices indirects tels que notamment préjudice commercial, perte de commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices, ou atteinte à l'image de marque, ne donne pas lieu à réparation.

Toute action dirigée contre l'Adhérent par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation.

En tout état de cause, la réparation des préjudices subis par l'Adhérent du fait d'une faute avérée du Board Member Business Club est expressément limitée pour la durée des présentes, toutes causes confondues, à 50% du montant de la cotisation annuelle versée par l'Adhérent.

9. Force majeure

La responsabilité de chacune des Parties ne pourra être recherchée si l'exécution des présentes est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre Partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que conflits sociaux, intervention des autorités civiles ou militaires, évolutions législatives et réglementaires, catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau de télécommunications ou du réseau électrique. Il en serait également ainsi dans le cas où le Board Member Business Club se trouverait dans l'impossibilité d'exécuter sa prestation pour cause de maladie, démission ou décès de son personnel.

10. Modification des présentes conditions générales

Le Board Member Business Club se réserve la possibilité de modifier unilatéralement et à tout moment son offre de services et les présentes conditions générales.

En cas de modification, le Board Member Business Club en informera les Adhérents par e-mail.

11. Loi applicable et attribution de compétence

Toute personne ayant participé aux soirées du club est susceptible de recevoir ponctuellement ou régulièrement des informations par courrier postal ou électronique sur les activités proposées par le Board Member Business Club.

Les présentes sont régies et seront interprétées conformément au droit français. En cas de litige entre les parties relatif à l'interprétation et ou l'exécution de ces conditions générales compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Paris.

12. Droit à l'image

Les photos (et/ou vidéos) des adhérents et de leurs invités prisent pendant les soirées seront utilisées sur les éléments de communication internes et externes du club (notamment sur la brochure et sur le site Internet du Board Member Business Club). Si l'Adhérent ne souhaite pas que ses photos ou vidéos soient utilisées comme exposé précédemment, il devra le signaler par lettre recommandée avec accusé réception.

13. Gestion des données personnelles

Les données personnelles des membres du Board Member Business Club sont susceptibles d'être traitées : Nom, prénom, fonction dans la société adhérente, adresse mail, adresse postale de la société, numéro de téléphone professionnel fixe et portable.

Finalités du traitement : ces données sont recueillies en vue de tenir à jour le fichier d'adhérents du Board Member Business Club et permettre aux membres du Board Member Business Club de recevoir nos communications ; en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

Responsable du traitement : contact@boardmemberbusiness.club

Destinataire des données : Les personnels du Board Member Business Club ont accès aux données des adhérents dans le cadre de leurs missions respectives.

Droit d'accès et de rectification : les adhérents, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, ont accès aux données les concernant et peuvent demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de Marylène Petit (contact@boardmemberbusiness.club).

Conservation des données : les données sont conservées jusqu'à un an après la fin de l'adhésion ou jusqu'au désabonnement à nos invitations/communications si cet abonnement se poursuit malgré la non-ré-adhésion.